

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE SPECIFIQUES DES STAGES « 100% Mention Garantie »

## Tarif & Inscription

### Le tarif comprend :

- . le transport aller-retour par car au départ de Paris. .
- . l'encadrement de l'ensemble des cours par des professeurs agrégés avec un taux de 1 professeur pour 15 élèves au maximum,
- . l'hébergement en pension complète du pot d'accueil du 1<sup>er</sup> jour au gouter du dernier jour,
- . les documents distribués sur place (résumés de cours, exercices types bac et leurs corrigés...),
- . la préparation individuelle du stage via la fiche d'inscription.

L'inscription à un stage «100% Mention Garantie» n'est effective qu'après le règlement intégral des frais de participation par chèque ou virement, et le remplissage de la fiche d'inscription en ligne.

Les effectifs étant volontairement limités, Ludibio peut être dans l'obligation de refuser les inscriptions tardives, ou de proposer un changement de centre et/ou de dates.

## Détermination de la mention garantie

Dans le cadre de la pré-inscription au stage «100% Mention Garantie», les bulletins scolaires des années de 1<sup>ère</sup> et de terminale (dépendant de la date d'inscription) de l'élève participant, doivent être transmis à Ludibio. Après étude de ces derniers, Ludibio propose la mention atteignable qui devient, si l'inscription est finalisée, la mention garantie sur laquelle Ludibio s'engage dans le cadre du présent stage.

Si les notes des bulletins présentés ne permettent pas de garantir une mention, Ludibio pourra proposer de garantir le Bac sans mention.

## Modalité de remboursement en cas de non obtention de la mention garantie au BAC

Pour les élèves en Terminale S, le stage permet de travailler les Mathématiques, Sciences Physique-Chimie et Sciences de la vie et de la Terre. Pour les élèves en Terminale ES, le stage permet de travailler les Mathématiques, Sciences Economiques et Sociales et Histoire –Géographie. Ludibio ne saurait donc être responsable d'un échec à l'objectif fixé ensemble si l'origine de cet échec vient des notes insuffisantes obtenues dans les autres disciplines. Aussi, le remboursement des stages est fonction non seulement de l'assiduité et de la non atteinte de l'objectif convenu, mais également des notes obtenues dans les disciplines enseignées dans les stages.

Ainsi, Ludibio s'engage à rembourser le montant du stage (hors frais de transport) si et seulement si:

- . l'élève se présente à toutes les épreuves du premier et (le cas échéant) du deuxième groupe du Bac, et l'élève échoue aux épreuves du premier groupe ou du second groupe,
- . la moyenne des notes pondérées fonction de leur coefficient respectif à l'examen du BAC dans les trois matières suivies pendant le stage (pour les S : Mathématiques, Physique, SVT, pour les ES : Mathématiques, Histoire-Géographie, Sciences Economiques) est :

- pour la garantie mention assez bien : inférieure à 12 sur 20,
- pour la garantie mention bien : inférieure à 14 sur 20,
- pour la garantie mention très bien : inférieure à 16 sur 20, pour
- pour la garantie Bac sans mention : inférieure à 8 sur 20.

Ainsi, Ludibio ne remboursera pas le montant du stage pour une mention non obtenue en raison de notes insuffisantes dans les matières non suivies pendant le stage.

. l'élève a participé de façon assidue à l'ensemble du programme dispensé au cours de toutes les sessions du stage auxquelles il est inscrit. La participation est donc obligatoire à toutes les sessions du stage auxquelles l'élève est inscrit, avec présence sur l'ensemble des journées, aucun motif d'absence n'étant accepté.

. l'élève présente son relevé de notes certifié conforme de l'examen du BAC dans les 15 jours suivant la parution des résultats.

. l'élève présente l'original du relevé annuel d'absences certifié par son établissement scolaire prouvant qu'il a été absent moins de 20 journées durant l'année scolaire de terminale (deux demi-journées d'absence= 1 journée d'absence).

. l'élève présente les originaux de l'intégralité des bulletins de note qu'il a transmis à Ludibio pour son inscription, certifiés conforme par son établissement scolaire.

. la demande de remboursement est initiée par mail à [contact@ludibio.com](mailto:contact@ludibio.com) dans les 15 jours suivant les résultats définitifs du Bac.

Ludibio remboursera alors dans un délai de 90 jours, par chèque bancaire, à l'adresse et nom donnés lors de l'inscription, l'intégralité du prix du stage (hors frais de transport).

## Conditions de participation

Pour pouvoir profiter pleinement de son stage en résidentiel, chaque participant doit être autonome et dans un état de santé compatible avec les différentes composantes du programme (déplacements, activités complémentaires, etc...). C'est la raison pour laquelle il est indispensable qu'au moment de l'inscription, les parents ou le participant nous informent par écrit ou mail des problèmes éventuels de santé, traitements médicaux en cours, handicaps etc... afin que nous puissions en toute connaissance de cause, décider d'accepter ou non l'inscription du participant au séjour. Le client est informé que l'organisateur ne prend pas en charge de régime alimentaire spécifique type Halal ou Cachet.

## Adhésion

L'adhésion de l'élève à l'association est obligatoire. Elle n'est jamais remboursable. La cotisation annuelle fixée à 30 € est incluse dans le tarif de la première session. L'adhésion est valable jusqu'au 31 décembre de l'année scolaire en cours.

## Modification du fait de l'adhérent

Pour tout séjour écourté (raisons personnelles, raisons de santé, renvoi pour faute grave, accident ou maladie, décision unilatérale des parents), les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement; les frais de retour anticipé et/ou d'accompagnement éventuel sont toujours à la charge solidaire du participant et de ses parents.

#### **Annulation du fait de l'adhérent**

Les inscriptions sont fermes et définitives. Cependant, jusqu'à un mois avant le début du stage, Ludibio rembourse toute absence pour cas de force majeure : raison de santé sérieuse, décès de l'élève ou de l'un des deux parents. A l'exclusion de ces cas, aucune absence totale ou partielle ne peut ouvrir droit à remboursement.

#### **Renvoi**

les infractions graves au règlement (notamment mais non limitativement : non-respect du règlement, de l'interdiction de fumer, dégradation volontaire, inscription sur les murs ou le mobilier, absences répétées, perturbation du stage, agressions physiques ou verbales) peuvent entraîner le renvoi définitif du participant. Les frais engagés à la suite d'éventuelles dégradations sont à la charge des parents. L'exclusion pour motif disciplinaire n'ouvre droit à aucun remboursement.

#### **Assurance**

Ludibio est une association à but pédagogique, garantie par une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de la MAIF – police 2834555T. Les parents sont responsables au titre de leur responsabilité civile individuelle de tout dommage causé par l'enfant durant les stages.

#### **Respect du règlement**

Le stage « 100% Mention Garantie » se déroule en résidentiel au sein de centres de stage. Chaque participant est tenu de respecter le règlement intérieur affiché dans le centre. Les infractions graves au règlement (notamment mais non limitativement : non-respect de l'interdiction de fumer, dégradation volontaire, attitude non respectueuse vis-à-vis du personnel encadrant ou des autres participants, ...) peuvent entraîner le renvoi définitif du participant. Les frais engagés à la suite d'éventuelles dégradations sont à la charge solidaire du participant et de ses parents. L'exclusion pour motif disciplinaire n'ouvre droit à aucun remboursement. Tous les frais liés – y compris le voyage de retour – sont à la charge solidaire du participant et de ses parents.

#### **Annulation ou Modification du fait de Ludibio**

Ludibio ne peut être tenu pour responsable de la fermeture d'un Centre de Stage pour cas de force majeure (travaux d'urgence dans l'établissement scolaire, menace à la sécurité, ...). Dans le cas d'une fermeture pour cas de force majeure d'un centre, Ludibio fait tout son possible pour prévenir les parents le plus tôt possible et reclasser les élèves concernés dans un centre équivalent. Si toutefois une partie du stage ne peut être assurée, Ludibio rembourse le prorata du stage hors transport n'ayant pas pu être presté pour cas de force majeure (travaux d'urgence dans le centre de vacances, absence d'un professeur pour raison de santé, etc,...). Ludibio se réserve le droit d'annuler le stage en cas de trop faible nombre de participants sur l'une ou l'autre des sections.